



SECTION

MOSELLE

DÉCLARATION LIMINAIRE

CTL DU 14/06/2021

Monsieur le Président,

Le 10 mai dernier, plus de 17 % des agents de la DDFIP Moselle se sont mis en grève pour manifester leur mécontentement et leurs inquiétudes face aux restructurations imposées depuis de nombreuses années. Dans ces 17 %, 21 % d'agents de catégorie B et 22 % d'agents de catégorie C.

Ce taux est supérieur à la moyenne nationale . 5 SIP-SIE ont été fermés, et 7 trésoreries.

Parmi ces trésoreries fermées, celle de Sarrebourg, particulièrement touchée par les restructurations et le manque d'effectifs.

Vous avez refusé d'inscrire à la première convocation du Comité Technique du 1^{er} juin comme point à l'ordre du jour la situation de la trésorerie de Sarrebourg : qu'à cela ne tienne, nous avons mis un point d'honneur à dénoncer cette situation aux élus et à la presse, en nous rendant sur place plutôt que de siéger en CTL.

Les agents en ont plus qu'assez des promesses non tenues, et de l'incompréhension permanente entre la réalité de terrain et les solutions apportées...

Nous aurons à cœur de suivre la situation et les agents de ce service très régulièrement. Nous ne lâcherons rien !

L'heure est aujourd'hui à l'inquiétude, voire à l'angoisse pour un grand nombre d'agents .

FO DGFIP Moselle continuera de clamer haut et fort que le NRP est dangereux pour les usagers, les élus et bien sûr les agents, et nos revendications ne changent pas : ce sera toujours NON au NRP !

Pour autant, croire que les réformes en cours ne constitueraient qu'un volet supplémentaire relève au mieux de l'illusion et au pire du déni. Comment croire qu'après le NRP, le réseau de la DGFIP serait stabilisé alors que l'administration ne s'engage au mieux que sur 6 ans auprès des élus locaux ?

Les créations de pôles à compétence nationale ou supra départementale se multiplient et nous préparent doucement à la fin des services déconcentrés organisés par départements.

Dans cette optique, la DGFIP, à travers un projet de décret présenté en CTR, vient de s'affranchir d'une contrainte : l'avis du Conseil d'État en matière de modification de la compétence géographique des services. Autant dire que désormais, l'exception des services et pôles à compétence nationale va devenir la règle.

C'est bien une attaque en règle en mode industriel et d'une violence inégalée qui est en marche contre les usagers les plus fragiles et les personnels pour mettre en place un Etat plate-forme minimal et finir avec la fonction publique de carrière.

Malgré la crise COVID encore, le projet 4 D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) a continué lui sa mise en forme. Un projet de loi, a été adopté le 12 mai en Conseil des ministres, Il prévoit entre autres de nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales (routes nationales, lignes ferroviaires,etc, ...) et des expérimentations qui confirment la volonté de l'exécutif d'aller vers une différenciation des situations et des droits sur le territoire et un désengagement de l'État, mettant en danger le principe d'unité et d'indivisibilité de la République.

Le premier point à l'ordre du jour du CTL porte sur le bilan de la formation professionnelle 2020 et le plan local de formation.

FO DGFIP rappelle à cette occasion que les résultats de l'observatoire interne 2020 montrent que la satisfaction des possibilités de formation continue baisse depuis 2017, même si localement, FO DGFIP reconnaît et souligne le travail fait par l'équipe de formation et le service RH dédié à la formation.

La formation initiale a attiré plus particulièrement notre attention car en raison de la crise sanitaire, le niveau de formation a été fortement affecté et notamment pour les inspecteurs qui cumulent avec le passage de 18 mois à 12 mois du cursus total de formation. C'est pourquoi, FO DG FiP demande d'abaisser les objectifs demandés plus particulièrement pour le contrôle fiscal.

Le second point à l'ordre du jour du CTL porte sur la mise en oeuvre du nouveau protocole de télétravail et le bilan du télétravail exceptionnel en 2020-2021.

Depuis le 17/03/2020, sont apparus dans le langage courant les mots télétravail, présentiel, audio, visioconférence ...A la DGFIP, ces mots n'étaient pas ou très peu utilisés ! En janvier 2020, nous en étions encore à refuser une demande de télétravail...

« Grâce » à la crise sanitaire que nous vivons depuis plus de un an, ces mots ont été intégrés dans le langage courant.

Le télétravail en mode crise qui a été mis en place n'était préparé par personne : direction, RH, chefs de services, agents...Tous se sont retrouvés confrontés à cette nouvelle organisation de travail, sans savoir comment faire, ni combien de temps cela allait durer.

Le télétravail n'est pas anodin : il isole de l'environnement professionnel, il modifie les relations avec ses collègues, il change l'organisation du travail.

Certains l'ont très bien accepté et très bien géré, et y ont trouvé un épanouissement dans leur travail qu'ils n'avaient pas forcément au bureau. D'autres le rejette dans son intégralité. Enfin pour d'autres, l'alternance des deux est un bon compromis.

FO DGFIP Moselle est attaché à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents ayant pleinement et concrètement mesuré ses conséquences psychologiques et pratiques. Le volontariat doit être la règle.

Le volontariat doit rester le principe de base et FO DGFIP Moselle refuse que le télétravail soit contraint. De la même manière, FO DGFIP Moselle refuse que le collectif de travail soit sacrifié .

Dans ce cadre, il conviendrait :

- d'accorder aux agents volontaires le télétravail afin de leur assurer des conditions de travail les meilleures possibles et préserver leur santé;
- a contrario, de ne pas forcer la main des agents pour télétravailler lorsque ceux-ci préfèrent être présents physiquement a leur poste de travail pour des raisons qui leur sont propres (isolement par rapport à l'équipe de travail, logements exigus, conjoint également en télétravail, difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle, etc)
- de garantir à l'agent un équipement de travail (informatique, téléphone ,ergonomique) afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles ;
- de dédommager les agents en télétravail afin de couvrir les coûts liés au travail à domicile ;
- de veiller, dans la pratique à adapter les modes d'organisation du travail et à faire évoluer les pratiques managériales. Davantage de télétravail, c'est aussi repenser en profondeur nos relations de travail et passer enfin au management par la confiance et nous en sommes encore très loin. Le télétravail ne doit pas dégrader les conditions de travail, il ne doit pas réduire les droits du fonctionnaire

Pour FO DGFIP, l'agent en télétravail doit conserver ses droits, quel que soit le lieu de travail, aussi il doit bénéficier du dispositif des horaires variables, quelquesoit le jour de la semaine.

S'il paraît légitime que le responsable de l'unité de travail donne son avis sur l'octroi du télétravail, le fait que la décision d'accorder ou non le télétravail relève de sa seule compétence est un réel problème.

En effet, en cas de refus, l'agent n'aura qu'un seul recours, celui de la CAP locale.

Le protocole prévoit que le télétravailleur pourra travailler à son domicile mais également dans un autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel.

Cette dernière définition porte sujet a questionnement. Il est hors de question que FO DGFIP cautionne des cessions immobilières, qui semblent être l'un des objectifs principaux de ce nouvel engouement de la DG pour le télétravail. En effet, le DG ne se cache pas qu'il souhaite optimiser ses moyens y compris immobilier, même si celui-ci dit ne pas demander que 30 ou 40% du parc immobilier soit mis en vente.

FO DGFIP a, dès le début, revendiqué l'indemnisation des frais exposés par les télétravailleurs et exige que la décision prise en la matière soit, a effet rétroactif. En effet, le télétravail a engendré des coûts supplémentaires (chauffage, électricité...) qui doivent être pris en charge par l'employeur y compris pendant la crise sanitaire, quelle que soit la date a laquelle la décision sera prise. Il est inconcevable que la DGFIP réalise des économies sur le chauffage, l'électricité, l'eau, l'immobilier, etc... pendant que les agents voient leurs factures augmenter. Nous n'accepterons jamais qu'un seul collègue paie pour travailler pendant que la DGFIP fait des économies.

Enfin, avec les cessions immobilières possibles a terme, l'objectif majeur du déploiement massif du télétravail est sans conteste la facilitation des fermetures de services. Nous souhaitons vous rappeler la position de FO DGFIP en 2018, alors que le télétravail était présenté à titre expérimental : « Attention a ce que ce mode de travail ne soit pas un outil pour faciliter les restructurations... » Et hélas, nous avons raison! En effet, dès les premières réunions relatives a la mise en place du NRP, le télétravail a été mis en avant. L'administration a clairement décidé de s'appuyer sur ce nouveau mode de travail pour exécuter ses plans mortifères

Alors oui, entre 1 heure de trajet en voiture, par exemple, et travailler à domicile, le bon sens l'emporte et le choix s'impose naturellement aux collègues! Nous ne sommes qu'au début de ce nouveau mode de travail et les effets néfastes qui en résultent ne font qu'apparaître, a savoir perte du collectif, désocialisation, tensions dans les services, Troubles Musculo Squelettiques en raison d'équipement mobilier au domicile non adapté, etc. Mais attention, après la fin de la crise sanitaire, les exigences de travail qui pèseront sur les télétravailleurs seront forcément différentes.

Enfin, il ne faut pas occulter les agents qui restent en présentiel à 100 % et sur qui repose bon nombre de tâches matérielles répétitives et peu gratifiantes.

Qu'est-il prévu d'offrir à ces derniers en échange d'une présence constante ?

Pour ces raisons, FO DGFIP Moselle continuera à défendre les intérêts des agents et à se battre comme toujours au côté des agents.

Monsieur le Président, nous avons également demandé à évoquer les accueils de proximités.

Ceux-ci ne sont ni faits ni à faire !

Nous sommes en pleine campagne déclarative, et vous avez choisi d'envoyer des collègues spécialistes du SPL dans ces accueils !

Quel en est le but ?

Vous avez signé des chartes avec les élus, vous vous êtes engagé à ouvrir des permanences en lieu et place des trésoreries existantes avec de vraies missions.

Si l'objectif final est de faire fuir les usagers de ces accueils parce qu'ils n'y trouvent pas les réponses adaptées , FO DGFIP Moselle vous rassure : l'objectif est en passe d'être atteint !

En conclusion, FO DGFIP Moselle exige le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité et le maintien d'un réseau de proximité de pleine compétence, l'arrêt des suppressions d'emplois et de toutes ces réformes destructrices du service public. FO DGFIP revendique les moyens d'exercer nos missions dans des conditions décentes au bénéfice des usagers (élus et contribuables).